



SIGNAUX  GIROD[®]

Fabricant
français
depuis

120
ans

Marquage
au sol



> minima de performance

Résultats des essais routiers selon la norme NF EN 1824 / d'après l'arrêté du 10 mai 2000

urbain <i>non rétroréfléchissant</i>	route <i>rétroréfléchissant</i>	VNTP <i>visible de nuit par temps de pluie</i>
produits de marquage permanents blancs		
produits de marquage permanents jaunes		
produits de marquage temporaires jaunes		

> durabilité

Tout produit de marquage doit être certifié à l'issu d'un test routier. Il permet de qualifier la durabilité en termes de passages de roues (PR) dans des conditions réelles d'usage.

Les lettres P (Permanent) ou T (Temporaire) suivies d'un nombre indiquent la durée de vie du produit certifié.

produits permanents

P1	= 50 000 PR
P2	= 100 000 PR
P3	= 200 000 PR
P4	= 500 000 PR
P5	= 1 000 000 PR
P6	= 2 000 000 PR

produits temporaires

T1	= 50 000 PR
T2	= 100 000 PR

4 / les bénéfices de nos produits multi-certifiés

Une multi-certification permet d'associer à un seul et même produit plusieurs certificats pour autant d'applications différentes. Ainsi le produit de marquage est unique. Seuls changent les produits de saupoudrage et/ou d'injection mentionnés sur le certificat choisi.

La multi-certification apporte une grande polyvalence d'utilisation et donc une facilité de gestion de vos stocks de produits de marquage. Avec un seul produit, vous pouvez répondre à des besoins différents en termes de :

- durée de vie (P),
- visibilité de jour (Q),
- rétroréflexion (R),
- adhérence (S),
- niveau sonore (DAS),
- VNTP.

marque	type	certifications
Albizzia	peinture à l'eau	4
Mélia	peinture à l'eau	2
Séquoia	peinture solvantée sans solvant nocif	3
Acacia	peinture solvantée sans solvant nocif	2
Styrax	enduit à froid	1
Panax	enduit à froid	3
Filao route	enduit à froid jaune permanent	1

peintures à l'eau



avantages

- > **multi-certification de la peinture Albizzia**
- > **sécurité** : produits NF Environnement pour la préservation de la santé et de la sécurité de l'applicateur et de l'environnement.
- > **résistance** : durable aux sollicitations du trafic.
- > **stockage** : non soumis à la réglementation concernant le transport et le stockage des produits dangereux.

caractéristiques

- les fiches techniques Ascquer et celles de données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet www.signaux-girod.fr
- coloris : blanc.
- conditionnement :
 - pot métallique de 25 kg (36 pots/palette soit 900 kg),
 - fût de 300 kg (4 fûts/palette soit 1200 kg).

P6 Q3 S3*

Albizzia urbain

N°certification : 1H 1648 S3

peinture ref. 0109574 + charge antidérapantes Minigrain 2 ref. 0148109

blanc

Peinture non-rétro réfléchissante à usage urbain.

- > **antiglossance, idéal pour vos passages piétons !**

P5 Q2 S2 R4*

Albizzia route

N°certification : 1RH 1457 S2

Peinture ref. 0109574 + billes de verre 500 180 WBP SRT ref. 0157465

blanc

Peinture rétro réfléchissante à usage routier.

- > **excellente visibilité de nuit à bas grammage.**

P5 Q2 S1 R4*

P4 Q2 S1 R5*

Albizzia route and go !

N°certification : 1RH 1647 S1

peinture ref. 0109574 + billes de verre 500 180 WBP ref. 0119370

blanc

Peinture rétro réfléchissante P1B à roulabilité immédiate.

- > **le P1B par excellence !**

P4 Q2 S1 R5*

RR2 RW3*

Albizzia VNTP1

N°certification : 1RHP 1309a

peinture ref. 0109574 + bille de verre Starlitebead 1000 GV AC90 ref. 0121013 et 600-125 AC90 ref. 0056218

blanc

Peinture rétro réfléchissante VNTP (visible de nuit par temps de pluie).

- > **VNTP pour vos marquages sécurisés.**



avantages

- > **haute durabilité en usage P6**
Certification P6.
- > **multi-certification pour la ville et la route**

caractéristiques

- les fiches techniques Ascquer et celles des données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet : www.signaux-girod.fr
- coloris : blanc.
- conditionnement :
 - pot métallique de 25 kg (36 pots/palette soit 900 kg),
 - fût de 300 kg (4 fûts/palette soit 1200 kg).



P6 Q3 S2*

P5 Q4* S2*

Mélia urbain

n° de certification : 1 H 1705 S2

Peinture ref : 0247706 + charges antidérapantes minigrain 2 ref : 0148109

blanc

Peinture non rétro réfléchissante à usage urbain.

- > **durabilité et luminance en ville.**

P6 Q3 S1 R3

P5 Q2 S1 R4*

Mélia route

n° de certification : 1 RH 1704 S1

Peinture ref : 0247706 + billes de verre 500 180 WBP ref : 0119370

blanc

Peinture rétro réfléchissante à usage routier.

- > **excellente visibilité de nuit avec un grammage optimisé**

peintures à l'eau GEM'O color

avantages

- > **produits, prêts à l'emploi, conçus à partir de formules certifiées NF Equipements de la Route**
- > **santé et sécurité de l'applicateur**
Peinture sans chromate de plomb et sans odeur

caractéristiques

- les fiches de données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet www.signaux-girod.fr
- conditionnement : pot métallique de 25 kg.
- 36 pots/palette (900 kg).

ref : 0138474



jaune
RAL 1023

ref : 0133361



ocre
RAL 1024

ref : 0133359



rouge
RAL 3020

ref : 0161116



bleu
RAL 5017

ref : 0133358



vert
RAL 6024

ref : 0133360



noir

Autres couleurs :
nous consulter.

* caractéristiques supérieures aux exigences de la réglementation.



peintures solvantées sans solvant nocif

avantages

- > **multi-certification des peintures Séquoia et Acacia** : polyvalence pour traiter l'ensemble de vos travaux linéaires, marquages spéciaux...
- > **sécurité** : peinture sans solvant nocif.
- > **durabilité** : en ville.

caractéristiques

- les fiches techniques Ascquer et celles des données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet : www.signaux-girod.fr
- conditionnement :
 - pot métallique de 25 kg (36 pots/palette soit 900 kg),
 - fût de 300 kg (4 fûts/palette soit 1200 kg),
 - container de 1000 kg (1 container/palette (1000 kg),
 - possibilité de sachet de 25 kg.


P5 Q3 **S3***

Séquoia urbain

N°certification : 1H 1300 S3

peinture ref. 0109577 + charges antidérapantes Minigrain 2 ref. 0148109

blanc

Peinture non rétro réfléchissante à usage urbain.

> **adhérence idéale en milieu urbain.**

P5 **Q4*** S1 R3

Séquoia route

N°certification : 1RH 1008 S1

peinture ref. 0109577 + billes de verre GV600-125 AC 90 ref. 0123665

blanc

Peinture rétro réfléchissante P1B à usage routier.

> **sa blancheur pour un produit rétro réfléchissant.**

P4 Q2 **S3*** R3

Séquoia route S3

N°certification : 1RH 1308 S3

peinture ref. 0109577 + billes de verre 500-180 SBP ECO SRT ref. 0148048

blanc

Peinture rétro réfléchissante à usage routier.

> **alliance de la visibilité de nuit et de l'adhérence.**

P6 Q3 **S4***

P5 Q3 **S5***

Acacia urbain

N°certification : 1H 1560 S4

peinture ref. 0148066 + charges antidérapantes Minigrain 2 ref. 0148109

blanc

Peinture non rétro réfléchissante à usage urbain.

> **le top de l'adhérence pour la ville.**

P5 Q2 S1 R3
P4 **Q3*** S1 **R4***

Acacia route and go 1 !

n° de certification : 1 RH 1455 S1

Peinture ref. 0148066 + billes de verre 600 125 SBP ECO ref. 0119422

blanc

Peinture rétro réfléchissante P1B à roulabilité immédiate.

> **le P1B par excellence !**

peintures solvantées GEM color

avantages

- > **produits, prêts à l'emploi, conçus à partir de formules certifiées NF Equipements de la Route**
- > **santé et sécurité de l'applicateur**
Peinture sans chromate de plomb et sans solvant nocif.

caractéristiques

- les fiches de données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet www.signaux-girod.fr
- conditionnement : pot métallique de 25 kg.
- 36 pots/palette (900 kg).

ref : 0140025


jaune
RAL 1023

ref : 0148074


ocre
RAL 1024

ref : 0142092


rouge
RAL 3020

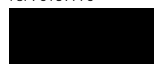
ref : 0139728


bleu
RAL 5017

ref : 0148076


vert
RAL 6024

ref : 0139775



noir

Autres couleurs :
nous consulter.

* caractéristiques supérieures aux exigences de la réglementation.

enduits à froid



avantages

- > **durabilité** : réduit la fréquence des interventions donc moins de gêne pour les usagers de la route.
- > **polyvalence** : usage urbain et routier
- > **sécurité** : des performances d'anti-glissance élevées pour la sécurité des piétons et les deux roues.

caractéristiques

- les fiches techniques Ascquer et celles de données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet www.signaux-giroad.fr
- conditionnement : pot en plastique de 6 kg. (5,9 kg d'enduit + 1 dose de durcisseur). 160 pots/palette (960 kg).

P6 Q2 S1 R3
P5 Q2 S1 R4*

Styrax route

N°certification : 1RH 1646 S1

enduit ref. 0147693 + durcisseur ref. 0119475 + billes de verre type GX Ultra - AC02 ref. 0233048

blanc

Enduit à froid rétro réfléchissant à usage routier.

- > **visibilité de nuit**

P6 Q4* S1

Panax urbain

N°certification : 1 H 1533 S1

enduit ref. 0157497 + durcisseur ref. 0119475

blanc

Enduit à froid non rétro réfléchissant à usage urbain.

- > **forte visibilité de jour, sans charges ajoutées.**

P6 Q4* S4*

Panax urbain S4

N°certification : 2 H 1561 S4

enduit ref. 0157497 + durcisseur ref. 0119475

blanc

Enduit à froid non rétro réfléchissant à usage urbain.

- > **luminance et adhérence idéales pour la ville sans charges ajoutées grâce à l'application avec une spatule crantée.**

P5 Q3* S2* R3

Panax route optima 1

N°certification : 1 RH 1562 S2

enduit ref. 0157497 + durcisseur ref. 0119475 + billes de verre 425-125 BCP SRT GV 20 ref. 0209393

blanc

Enduit à froid rétro réfléchissant à usage routier.

- > **l'excellence pour la visibilité de jour.**

P5 Q2* S1 R3

Filao route

N°certification : 1 RH 1559 S1

enduit à froid jaune rétro réfléchissant ref. 0209391 + billes de verre solidplus 100 400 T18 K30 ref. 0209392

jaune

Enduit à froid rétro réfléchissant jaune permanent à usage routier.

- > **idéal pour la sécurisation de vos arrêts de bus.**

enduits à froid GEM Flex color

avantages

- > **produits conçus à partir de formules certifiées NF équipements de la route**
- > **grande durabilité**

caractéristiques

- les fiches de données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet www.signaux-giroad.fr
- conditionnement : pot en plastique de 6kg.
- 160 pots/palette (960 kg).

ref 0120111



ocre
RAL 1024

ref 0133368



rouge
RAL 3020

ref 0148078



bleu
RAL 5017

ref 0148079



vert
RAL 6018

ref 0133367



vert
RAL 6024

ref 0133370



noir

Autres couleurs :
nous consulter.

* caractéristiques supérieures aux exigences de la réglementation.

enduits à chaud

enduits à chaud extrudés

Un panel de produits pour des applications rétro réfléchissantes ou non rétro réfléchissantes, avec des durabilités certifiées de P5 (1 000 000 de passages de roues) à P6 (2 000 000 de passages de roues) et un choix du niveau d'adhérence.

enduits à chaud pulvérisés ou rideau

Notre sélection s'appuie sur l'expérience de nos applicateurs, afin de vous proposer un produit optimisé.



bordures et pavés

avantages

> produits préfabriqués d'aménagement très polyvalents

À utiliser sur chaussées en enrobé* ou béton.
Préconisation : embellissement, aménagement «zone 30», entrée d'agglomération, mini-giratoire...

> résistance

Leur dureté en fait un produit très résistant au trafic des véhicules et poids lourds.

> rapidité de pose

Leur rapidité de pose assure une remise en circulation dans les meilleurs délais.

*après ressuage

caractéristiques

- matériaux constitués de résine métacrylate, de granulats de marbre et/ou quartz.



résine d'enrobage Diamant

avantages

> résine 2 composants d'aménagements décoratifs routiers et urbains

> grand choix de granulats naturels

> disponible en différentes teintes suivant le trafic

caractéristiques

- les fiches commerciales et celles de données de sécurité de nos produits de marquage sont disponibles sur notre site internet www.signaux-girod.fr
- conditionnement : pot métallique de 25 kg (kit de 24,6 kg + 4 doses de 0,100 kg de durcisseur).
- 36 pots de 25 kg par palette (900 kg).
- sacs de granulats de 25 kg



bande d'éveil à la vigilance

Conformité à la norme :
NF P98 - 351



avantages

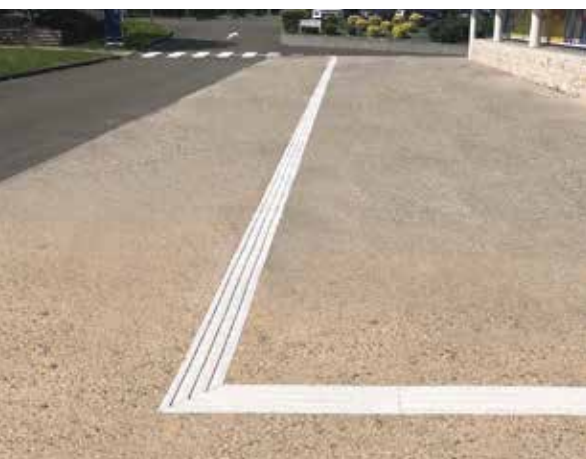
- > **respect de la réglementation**
dispositif podotactile d'éveil et de vigilance à l'usage des personnes aveugles et malvoyantes.
- > **accessibilité**
produit pour la mise en conformité de vos aménagements PMR.

caractéristiques

- dimensions :
- 600 x 412 mm,
- 825 x 412 mm,
- 825 x 600 mm.
- matière : résine de méthacrylate.
- coloris : blanc. *Autres couleurs sur demande.*
- 2 modèles : adhésive ou à coller (enduit 3kg/m²).
- conditionnement : par 2, 4 ou 8 suivant les dimensions.
- usage adapté à l'extérieur.

bande d'aide à l'orientation

Conformité à la norme :
NF P98 - 352



avantages

- > **conforme à la réglementation**
grâce à ses 4 nervures. Dispositif d'orientation à l'usage des personnes aveugles et malvoyantes.
- > **insensible aux UV et résistant au gel**
- > **antiglissance**
Motif «larmé» améliorant le coefficient d'adhérence.

caractéristiques

- dimensions : 228 x 970 mm.
- matière : résine méthacrylate.
- coloris : blanc. *Autres couleurs sur demande.*
- conditionnement : 2 ou 5 unités.
- usage adapté à l'extérieur.
- pose : enduit 3kg / m².

marquage thermocollé

Conformité à la norme :
NF EN 1824
NF EN 1436



avantages

- > **facilité d'application**
marquage routier thermoplastique préfabriqué prêt à l'emploi, s'appliquant à l'aide d'un chalumeau.
- > **remise en circulation rapide**
- > **nombreux symboles**
mots, flèches, lignes... selon vos besoins.
- > **produits certifiés**
blancs et jaunes
- > **produits d'aménagement**
cour d'école, animation ville et village...

caractéristiques

- marquage routier thermoplastique préfabriqués.
- décor : nous consulter (modèles de symboles, mots, flèches, lignes, etc).

//// que dit la réglementation ? //////////////////////////////////////

Bande d'aide à l'orientation : « Le revêtement de cheminement doit être contrasté avec l'environnement ». « Le cheminement doit comporter un repère continu tactile et visuel pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite » **arrêté du 01 août 2006.**

Bande d'éveil à la vigilance : « Implantation de ces produits obligatoire aux abaissés de trottoir des passages piétons lors des travaux en voirie » **décret 2006-1658 du 21 décembre 2006, complété par l'arrêté du 15 janvier 2007.**

Conformité à la norme :
NF EN 14 231

nez de marche plat minéral

avantages

> profil plat antidérapant

grâce au complexe en résine méthacrylate et granulats minéraux permettant de sécuriser les déplacements dans les escaliers, sur les passerelles inclinées, rampes, platelages bois et autres infrastructures*.

> très résistant

à l'usure et à l'arrachement, à l'air salin et aux variations thermiques.

caractéristiques

- profil aluminium plat avec insert minéral intégré sur une rainure 30 ou 50 mm de largeur. Usage adapté à l'extérieur.
- matière : aluminium intégrant un insert minéral constitué de résine méthacrylique et de granulats de marbre 0.6/1.25.
- coloris : noir, gris, crème.
Autres couleurs sur demande.
- dimensions :
 - largeur de 39 ou 59 mm
 - longueur de 1150 mm, 1500 mm ou 2305 mm
- conditionnement par 2 ou 10 profils
- pose : à visser.



contremarche

avantages

> bon repérage des contremarches

selon l'obligation que la première et la dernière marche soient munies d'une contremarche contrastée visuellement, d'une hauteur d'au moins 10 cm depuis le plancher ou la marche inférieure.

> adaptable à tous supports

> facilité de pose

caractéristiques

- matière : aluminium peint époxy.
- épaisseur : 15 mm.
- coloris : jaune, blanc, gris et noir.
- usage adapté à l'extérieur.
- dimensions :
 - 100 x 1150 mm
 - 100 x 1500 mm.
- conditionnement par 2 ou 10 profils.
- pose : à visser.



cornière aluminium minéral

avantages

> très résistant à l'usure et à l'arrachement

> produit résistant au gel, à l'air salin et aux variations thermiques

caractéristiques

- profil aluminium équerre avec insert minéral intégré sur une rainure de largeur 39 et 59. Usage adapté à l'extérieur.
- matière : aluminium intégrant un insert minéral constitué de résine méthacrylique et de granulats de marbre 0.6/1.25.
- coloris : noir, gris, beige.
Autres couleurs sur demande.
- dimensions :
 - largeur de 39 et 59
 - longueur de 1150 mm, 1500 mm, 2305 mm
- conditionnement par 2 ou 10 profils.
- pose : à visser.



//// que dit la réglementation ? //////////////////////////////////////

*profil plat de marche : selon la norme NF EN 14231, un coefficient de frottement mesuré au pendule SRT de 102 à sec et 87 sous eau (soit un classement S5) correspond à la catégorie maximum concernant les revêtements de chaussée.

accessibilité en agglomération pour : • **personnes à mobilité réduite (PMR)**

d'après le guide du représentant des personnes handicapées dans les commissions d'accessibilité 02/2011 et l'arrêté du 08/12/2014

> aménagement extérieur :

Stationnement automobile

Tout parc de stationnement intérieur ou extérieur comporte une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage (au minimum 2%).

Une place est aisément repérable par tous à partir de l'entrée du parc de stationnement.

Les places sont localisées à proximité d'une entrée, de la sortie accessible, du hall d'accueil et reliées à ceux-ci par un cheminement accessible.

Chaque place est repérée par un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale.

Largeur minimum 3,30x5m. Pour les places en épi ou en bataille, ajouter une surlongueur de 1,20 m afin d'indiquer la possibilité pour une personne d'entrer ou sortir par l'arrière de son véhicule.

Équipement sur cheminement

Détection physique des mobiliers

Un cheminement accessible est libre de tout obstacle. Les équipements doivent :

- s'ils sont suspendus, laisser un passage libre d'au moins 2,20 m.
- s'ils sont implantés sur le cheminement quelque soit la hauteur (ou en saillie latérale de plus de 15 cm) respecter certaines exigences décrites dans l'annexe 4 de l'arrêté (notamment comporter un élément bas positionné à 0,4 m du sol).

Détection physique des obstacles bas

Sur le cheminement, les dimensions des bornes, poteaux, ... doivent respecter l'abaque de détection des obstacles bas.

Escaliers

Les escaliers peuvent être utilisés en sécurité par les personnes handicapées, y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire.

En haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire, un revêtement de sol permet la vigilance (BEV ou autre dispositif) à 50 cm du bord. Si encombrement, réduction à 1 giron.

Les nez de marches doivent :

- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier sur au moins 3 cm en horizontal.
- être non glissants.

La première et la dernière marche sont pourvues d'une **contremarche** (h=10 cm mini) visuellement contrastée.

Chemineurs croisant un itinéraire véhicule

Lorsqu'un cheminement croise un itinéraire emprunté par des véhicules la visibilité est garantie afin de permettre à chacun de pouvoir évaluer la possibilité de franchir le croisement sans risque de collision.

Pour cela, le cheminement comporte au droit de ce croisement :

- un élément permettant l'éveil de la vigilance des piétons, élément respectant certaines exigences décrites dans l'annexe 7 de l'arrêté (les BEV conformes à la norme sont réputées satisfaire à ces exigences) ;
- un marquage au sol et une signalisation qui indiquent également aux conducteurs des véhicules qu'ils croisent un cheminement pour piétons.

Chemineurs depuis l'entrée de terrain

Un cheminement accessible permet d'accéder à l'entrée principale des bâtiments depuis l'accès au terrain.

Le revêtement d'un cheminement accessible présente un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement permettant sa détection à la canne ou au pied.

À défaut, le cheminement comporte sur toute sa longueur un repère continu, tactile et visuel. Les bandes de guidage doivent respecter certaines exigences décrites dans l'annexe 6 de l'arrêté. Les BAO conformes à la norme sont réputées satisfaire à ces exigences.

• établissement recevant du public (ERP)

> aménagement intérieur:

Portes, portiques et sas

Les portes comportant une partie vitrée importante peuvent être repérées par les personnes malvoyantes, ouvertes comme fermées, à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat visibles de part et d'autre de la paroi vitrée.

Circulation intérieure

Les circulations intérieures horizontales sont accessibles et sans danger pour les personnes handicapées. Elles répondent aux exigences applicables au cheminement extérieur.

Escaliers

Lorsqu'un escalier est situé dans un espace de circulation, la partie située en dessous de 2,20 m, si elle n'est pas fermée, est visuellement contrastée, comporte un rappel tactile situé dans la zone de balayage d'une canne de détection.

Escaliers

Les escaliers peuvent être utilisés en sécurité par les personnes handicapées, y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire.

En haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire, un revêtement de sol permet la vigilance (BEV ou autre dispositif) à 50 cm du bord. Si encombrement, réduction à 1 giron.

Les nez de marches doivent :

- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier sur au moins 3 cm en horizontal.
- être non glissants

La première et la dernière marche sont pourvues d'une **contremarche** (h=10 cm mini) visuellement contrastée.



Un réseau d'agences de proximité :

Aix-en-Provence
Albi
Amiens
Auxerre
Bar-le-Duc
Besançon
Bordeaux
Caen
Cahors
Calais
Carcassonne
Clermont-Ferrand
Cluses
Epinal
Limoges
Lyon
Mâcon
Marne-la-Vallée
Montpellier
Orléans
Perpignan
Rennes
Rodez
Saint-Jean-d'Angély
La Possession (La Réunion)
Toulouse

Siège social

881 route des Fontaines
CS 30004 Bellefontaine
39401 Morez Cedex



www.signaux-girod.fr
sg@signauxgirod.com
Tél. : 03 84 34 61 00